

n° 37

Février 2019

L'ÉCHO

« EN UN CLIN D'ŒIL »

LES BATIMENTS (C) & (P) VONT REVIVRE

En 2014, notre programme électoral prévoyait la réhabilitation des bâtiments de la Ferme des Seigneurs. Le bâtiment C autrefois appelé "La Grange" se trouvait, alors, dans un état de délabrement préoccupant, à tel point qu'il était dangereux d'y pénétrer.

L'idée originelle de la réhabilitation s'appuyait sur la mise en place d'un bail emphytéotique. Nous avons expliqué dans l'écho Chevannais du printemps 2018 pourquoi cette solution n'a pas abouti et la raison pour laquelle nous avons résolu de vendre ce bâtiment.

En 2018, le maire a été autorisé à procéder à la vente des bâtiments C et P, lors du Conseil Municipal du 7 février.

Après analyse des offres de plusieurs acquéreurs nous avons retenu celle d'un groupe immobilier qui s'est engagé sur les critères techniques que nous avons établis : respect de l'architecture et de la mémoire des lieux, emploi de matériaux biosourcés, prise en compte du développement durable et de la charte du PNR.

Par ailleurs ce groupe présentait l'offre financière la plus avantageuse.

Aussi un compromis de vente a-t-il été signé en juin 2018 avec le groupe immobilier "France-Pierre-2" pour un montant global de 610 000 €. (Ce qui est bien supérieur à la somme prévue dans les projets de la mandature précédente !)

La demande de permis de construire, déposée aussitôt par le maître d'œuvre du groupe, a été acceptée en septembre 2018 par toutes les autorités concernées (CCVE, SIARCE, PNR, DDT, Mairie de Chevannes).

En 2019, l'acte définitif sera signé fin février. Il sera alors possible de procéder au démarrage des travaux.

Après réhabilitation, le bâtiment offrira 39 logements, du T2 au T4, en acquisition ou en location et un local commercial.



Bâtiments C et P



Projet déposé - Bat C



QUAND LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMMUNES TARDENT A VENIR ...

Vous avez sans doute reçu, fin décembre, un tract intitulé « Communiqué de presse » contenant un extrait d'un texte rédigé par la FFB (Fédération Française du Bâtiment de l'Essonne).

Tout d'abord il faut noter que ce tract a été distribué de façon anonyme, mais à l'insu de la FFB.

Ce document, non daté, sorti de son contexte et de son actualité n'a plus aucun sens

QU'EN EST-IL VRAIMENT ?

Lorsque la Municipalité a conçu son projet de réalisation de la nouvelle salle communale, elle a établi un plan de financement, **approuvé par la Trésorerie Générale**. Ce plan incluait, bien entendu, les subventions des Collectivités : Etat, Conseil Régional et Départemental et Communauté Européenne.

Ces subventions ont été attribuées et confirmées à la Commune à hauteur de **470 000 € en 2017**.

Les documents d'attribution sont consultables en Mairie.

Ces sommes auraient dû, en partie, être versées à la Municipalité dès juillet 2018, afin de régler les factures des entreprises, dans les délais réglementaires de 30 jours, sur les travaux déjà engagés.

Or, à la suite de **retards administratifs, totalement indépendants de la Mairie de Chevannes** (notons que les collectivités n'ont pas de délais réglementairement limités pour verser les subventions), les **premiers versements** ne sont arrivés que début **Janvier 2019, soit un retard de 6 mois**.

Les entreprises concernées ont alors immédiatement reçu leur mandatement.

Néanmoins, si ces retards ont induit des décalages dans le plan de financement, ils n'ont jamais remis en cause le budget global de l'opération ni celui de la commune.

Au final, ce sont, malheureusement, les entreprises, en bout de chaîne, qui ont été impactées par ces retards de paiement et qui ont été pénalisées. Nous déplorons sincèrement cet état de fait.

Les travaux de la salle communale ne sont ni achevés, ni réceptionnés. Le Maire de Chevannes et son équipe invitent tous les Chevannais à venir visiter la future Salle Municipale, en cours de chantier. A noter que cette salle est déjà convoitée par la CCVE et certaines associations pour y réaliser des activités profitables aux Chevannais.

***RV : Samedi 16 février à 11h00 devant le bâtiment
En présence de l'architecte.***